

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts »

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la dix-huitième édition, au cinéma Le Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 14 candidats. 4 candidats se sont désistés. 10 candidats ont participé le jour du concours.

Le jour du concours, le dimanche 27 novembre 2022, trois jurys ont décerné trois prix.

Le jury professionnel était présidé par Mathieu LAMBOLEY, compositeur de musiques de films, et comprenait parallèlement Vincent JACQZ, professeur au conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux, Baptiste ELMAN, chargé de communication à l'Animathèque MJC de Sceaux, Didier FLORI, chargé de médiation au cinéma Le Trianon, Jean-Philippe ALLARDI, adjoint au maire à la Culture et Claire VIGNERON, conseillère municipale.

Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et rassemblait des membres de l'association : Michel BOURGUIGNON, Roger-Nicolas DORIER, François GOUTORBE et Daniel TASSET.

Le jury du public Jeunes, était constitué de Hippolyte ADJEDJ, Alix BERLUREAU, Nathan COMBARIEU, Marya DELISSE, Yuancheng LUO, Romain POUCEL et Camille SARTE.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidature, en aidant à la pré-sélection des candidats, en participant à la constitution du jury professionnel, et en offrant la possibilité aux trois lauréats d'enregistrer ultérieurement leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse claire.

Le budget total de l'édition 2022 pour la Ville de cette opération s'élève à 11 190 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Henrik ANDRE, pour sa composition pour violon, contrebasse, piano, et percussions pour le court-métrage *Tout sur maman* de Dina VELIKOVSKAYA ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Sabrina RIVIÈRE, pour sa composition pour piano, accordéon, harpe, violons, alto, violoncelle, contrebasse, saxophones, flûtes traversière, hautbois, clarinettes, basson, batterie, percussions et glockenspiel pour le court métrage *Le petit bonhomme de poche* d'ANA CHUBINIDZE ;
- la somme de 750 € pour le prix du public Jeunes à Paco ANDREO, pour sa composition pour piano, guitare, violons, alto et violoncelle pour le court métrage *Un lynx dans la ville* de Nina BISIARINA.